

COMMUNE DE MARCHIN

581.16/2022/058

ARRETE DE POLICE DU BOURGMESTRE

Fermeture de voiries – Slalom de Vyle Tharoul le 22/05/2022 – Décision

Le Bourgmestre,

Attendu que le dimanche 22 mai 2022, le Marchin Automobile Club organise un slalom à Vyle-Tharoul, Chemin de Tharoul et rue de Vyle, de 07h00 à 20h00;

Vu la demande des organisateurs;

Vu les Circulaires Ministérielles OOP25 et OOP25BIS accompagnant l'Arrêté Royal du 28 novembre 1997 portant réglementation de l'organisation d'épreuves ou de compétitions sportives pour véhicules automobiles disputées en totalité ou en partie sur la voie publique;

Vu l'article 130 bis de la nouvelle Loi communale;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Attendu qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires afin de veiller à la sécurité publique ;

ARRETE:

Article 1er:

La circulation sera interdite à tous les véhicules non autorisés le dimanche 22 mai 2022 de 07h00 à 21h00 : Chemin de Tharoul, rue de Vyle, rue du Parc et rue Forge; Le chemin de Tharoul, la rue du Parc et la rue Forge restent accessibles aux riverains après concertation avec les organisateurs sur place.

La circulation sera rétablie à 21h00 et toutes activités, buvettes ou autre seront terminés à 22h00 au plus tard.

Article 2:

Une déviation sera mise en place par Grand'Route, Vallée du Hoyoux, Rue de Triffoys, et Jamagne

Le placement de signaux routiers adéquats sera effectué par l'organisateur. La commune de Marchin mettra des barrières Nadar à disposition + Panneaux C3 + Déviation

Article 3 :

Article 3:

La présente ordonnance sera en possession de l'organisateur qui devra la produire à toute réquisition.

Le demandeur avertira personnellement les riverains du chemin de Tharoul, rue de Vyle, rue du Parc et rue Forge.

Article 4:

Les sanctions prévues aux articles 29 et suivants des lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la circulation routière seront d'application.

Article 5:

La présente ordonnance est transmise aux organisateurs, à nos services techniques, au bureau local de la Zone de Police du Condroz, au Tribunal de Première Instance de Huy, au Tribunal de Police de Huy et à la Zone de secours Hemeco.

Marchin, le 10/05/2022



Le Bourgmestre,

A. CARLOZZI

